

Créez une île verte à Paris !

N'oubliez pas de relayer notre pétition sur NOTRE projet d'aménagement de l'île, autour de la musique, la et la nature. Votre

soutien et votre mobilisation sont indispensables pour que nos propositions soient entendues.

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/creez-ile-verte-paris/38386>



FAITES DE L'ÎLE UN BEL ESPACE DE RESPIRATION



L'île Seguin, Le jardin réalisé par Michel Desvignes (état en 2013)

**IL Y A
CINQ
ANS !**

Pointe aval de l'île Seguin en 2018

DESORMAIS, STOP AU BETONNAGE ET A LA PUBLICITE SUR L'ÎLE SEGUIN

2018...



ENCORE NEUF HECTARES A SAUVER !

Du 6 mars 2018 au 4 avril 2018....

« Participez à l'enquête publique ! »

sur le nouveau PLU 2018 de Boulogne-Billancourt englobant l'Île Seguin :

De chez vous, c'est possible.... en moins de dix minutes

L'avenir de l'île SEGUIN vous concerne :

Oui, à une évaluation environnementale pour l'Île Seguin !

Extrait du Rapport de la chambre régionale des comptes d'Île de France, le 23 mars 2017

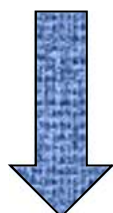
Point 6 relatif à la zone de la ZAC " Seguin-Rives de Seine : « L'Île Seguin, ce territoire d'aménagement de Boulogne-Billancourt est " porteuse de risques" Le rapport indique que : "la partie centrale de l'île, soit 4,5 hectares, a fait l'objet d'une promesse de vente d'un montant de **314 M d'euros**, afin d'y ériger, d'ici à 2022, le projet de « *Monsieur Bolloré* » soit un campus de 150 000 m2 de béton. Pendant, ce nouveau projet s'inscrit

dans un contexte juridique difficile, l'aménagement de la partie centrale de l'île étant bloqué à la suite du dépôt de 3 recours contentieux, au tribunal administratif de Cergy-Pontoise.....La mise en œuvre du nouveau projet d'aménagement de la partie centrale, tel qu'il se dessine en mars 2017, nécessite la révision du PLU communal, ce qui prendra 7 à 8 mois selon la commune, de nouveaux recours contentieux restant possibles. »

L'enquête publique sur une nouvelle révision du PLU - exigée par l'annulation, par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en 2013, du PLU de 2011 à la suite de recours d'associations et de riverains) - **vient de débuter.** Vous pouvez y apporter votre contribution par voie électronique



ci-dessous



LA PAROLE
EST À VOUS

Ce moyen d'expression électronique a permis **3 337 contributions** pour dire NON à EUROPACITY à Gonesse lors de l'enquête publique sur le triangle de Gonesse.

La démocratie en un seul clic, c'est aujourd'hui possible.

AVANT LE 4 AVRIL 2018

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/RESUME-GPSO2.awp?P1=EP18055

ou par courriel : enquetepublique-revisionplubb@seineouest.fr





Vous disposez de peu de temps ?

Choisissez ci-dessous à votre convenance, pour votre contribution, un ou plusieurs textes parmi les cinq propositions ci-dessous ou puisez-y les idées de votre choix.

1- POUR l'Île Seguin, îlot de respiration

Avec les changements climatiques en cours, des vagues de canicule sont à redouter, particulièrement en ville, au sein des îlots de chaleur urbains, et pour les personnes âgées (15 000 décès en France lors de la canicule de l'été 2003).

Une étude récente (Atelier parisien d'urbanisme, APUR) montre que **Paris a un besoin vital d'îlots de fraîcheur** : la Seine, les bois et les parcs d'une certaine superficie (plus de 30 000 m²) comportant une mixité de végétation (arbres et pelouses) en constituent.

La Seine et l'Île Seguin – avec ses onze hectares dont neuf encore disponibles pour des espaces verts – ont un rôle salvateur à jouer : **la Seine est à même de rafraîchir l'air en début de nuit et l'Île Seguin de 3 h à 7 h du matin. A condition de verdir l'île.**

Nul autre lieu ne peut et ne pourra jouer ce rôle !

Actuellement, à Paris, les maladies respiratoires dont l'asthme progressent à une vitesse consternante notamment chez les nourrissons et les enfants. La France a fait l'objet de mises en demeure et de procédures précontentieuses de la part de la Commission européenne puis de la Cour de Justice de l'Union européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air (directive européenne de 2008 sur la qualité de l'air).

Le Conseil d'Etat, par un arrêt du 12 juillet 2017, a enjoint au Premier ministre de tout mettre en œuvre pour **élaborer un plan relatif à la qualité de l'air.**

Non au béton ! Oui à notre respiration !

Aujourd'hui, pour le bien-être des générations futures, verdissions l'Île Seguin !



2 - POUR l'Île Seguin, île verte

La France aime à donner l'exemple au monde. Au XXI^e siècle, elle ambitionne de se situer à la pointe du combat contre les changements climatiques.

En décembre 2017, un sommet mondial s'est tenu sur l'Île Seguin pour accélérer la collecte de fonds destinés à verdir la planète en application de l'Accord de Paris de 2015.

Pourquoi ne pas pérenniser cette belle initiative et, **en créant une île verte à Paris, faire de l'Île Seguin le symbole mondial de la détermination de la France à respecter la planète ?**

En renonçant à bétonner les neuf hectares de l'île, la France deviendra plus crédible pour exiger le respect de la forêt amazonienne, de la biodiversité et des écosystèmes en général.

L'Île Seguin, île verte, deviendra aussi un puits de compensation carbone concret à l'appui d'engagements politiques souvent trop théoriques de bien des sommets climatiques.

Aujourd'hui, pour le bien-être des générations futures, verdissions l'Île Seguin !

—

3 - POUR l'Île Seguin, sculpture vivante

Lovée entre les coteaux verdoyants de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud, l'Île Seguin a séduit le regard de nombreux peintres (Félix Bracquemont, Charles Camoin, Jean-Baptiste Corot, Charles-François Daubigny, Eugène Delacroix, Prosper Galerne, Romain Girard, Albert Gleizes, Paul Huet, Johan Bartold Jongkind, Albert Lebourg, Maximilien Luce, Albert Marquet, Claude Monet, Théodore Rousseau, Paul Signac, Alfred Sisley, William Turner, Maurice de Vlaminck, Jean-Antoine Watteau, Félix Ziem...), sculpteurs (Auguste Rodin...), photographes (Robert Doisneau...), dont les plus grands, qui ont aimé ou représenté la « belle boucle » de la Seine.

Il s'agit aujourd'hui de sculpter l'Île Seguin elle-même pour en faire une œuvre d'art urbaine. Neuf de ses onze hectares sont disponibles à cette fin. **Verdir définitivement l'Île Seguin, c'est créer la plus audacieuse des sculptures contemporaines, une sculpture vivante** entourée de sites et de monuments inscrits ou classés en lisière d'une des plus belles capitales du monde.

Collectionnons les perspectives et les arbres en plein air et, à l'échelle d'une très grande métropole, **créons une île verte à Paris, aujourd'hui et pour le bien-être des générations futures !**



4 - **POUR l'Île Seguin, consécration du droit de l'environnement**

En 2004, l'Île Seguin devait accueillir un parc de sculptures et 175 000 m² de constructions ramenés à 110 000 m² en 2008. En 2011, l'Île Seguin devait dominer les coteaux de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud avec 337 000 m² ramenés à 310 000 m² de constructions, à savoir cinq gigantesques tours de bureaux sans limitation de hauteur ! En 2013, à la suite de recours contentieux d'associations et de riverains, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulait le plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Boulogne-Billancourt de 2011 qui avait été élaboré puis voté au mépris de l'information du public, de la sécurité publique, du respect de l'environnement et des sites et de la nécessité de bâtir des logements sociaux.

En 2013, quelques jours plus tôt, un nouveau P.L.U. portant la constructibilité de l'île à 255 000 m² était adopté violant les mêmes règles de droit français et européen que le P.L.U. de 2011. Plusieurs recours contentieux ont donc été intentés ; en 2018, ils sont toujours en attente de jugement.

En 2015, 2016 et 2017, des terrains ont été vendus et des permis de construire accordés sur l'île au mépris de l'incertitude des règles de droit applicables comme des risques pris par les investisseurs et alors qu'une médiation est en cours depuis octobre 2016.

Actuellement – pour la quatrième fois en quatorze années ! –, et toujours en l'absence notamment d'une évaluation environnementale quatre saisons, un nouvel nouveau P.L.U est soumis à enquête publique.

L'enquête publique doit permettre que le P.L.U. 2018 en projet mette fin à tous les élans spéculatifs stériles en définissant les contours d'une île verte respectueuse de la santé, des sites et monuments inscrits ou classés aux alentours, créant un îlot de fraîcheur face aux vagues de canicules et consacrant un droit de l'environnement au service des hommes pour le bien-être des générations futures !

–

5 - **POUR l'Île Seguin, grand dessein d'urbanisme**

L'urbanisme de Paris se lit depuis la terrasse de l'Observatoire de Meudon ; celui de l'Île Seguin depuis la terrasse de l'ancien château de Bellevue. Ces coups d'œil sur la ville impressionnent par la majesté et l'harmonie qui s'en dégagent.

L'Île Seguin a vocation à s'insérer avec modestie dans ce paysage, en demeurant une île au niveau du fleuve, une île verte au pied des coteaux de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud, une île respectueuse des sites et monuments inscrits ou classés, de l'environnement, une île de répit et de respiration pour sa faune et sa flore comme pour ses riverains, les habitants des villes voisines et tous ceux de la région Ile-de-France.

L'Île Seguin, œuvre d'art végétale du XXe siècle, devra pouvoir être donnée en exemple aux urbanistes de demain comme un lieu où la spéculation s'est effacée devant la raison.

Aujourd'hui, créons une île verte à Paris pour le bien-être des générations futures !